



JOURNAL DE LA MUNICIPALITE

Date de parution

Septembre 2009

Dernière Minute

Notre site internet communal est en cours de création nous vous invitons à vous y connecter et à nous faire parvenir vos observations.

Site :

villefranchedeconflent.fr

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Comme vous le savez, j'ai été élue Maire le 18 avril 2009, mais une mise au point s'impose, beaucoup d'entre vous se posent la question « pourquoi les deux adjoints de M. Raffalli ont-ils donné leur démission ? »

Nos relations n'étaient pas exécrables, mais nous étions en totale opposition, sur le rôle et le travail d'un Maire d'une petite commune de 237 habitants. Nous étions de même en droit d'espérer un peu moins de défiance de sa part. Il s'en est suivi, la démission de M. Raffalli de son poste de Maire, tout en restant conseiller municipal, mais ce mardi 22 septembre il nous a fait parvenir sa démission du conseil.

La tâche est importante, c'est pour cette raison, que j'aspire à rassembler toutes les bonnes volontés dans le respect de chacun.

Villefranche grâce à son potentiel patrimonial (Château, Cova bastera, remparts) a été classée au Patrimoine mondial Unesco, mais nous devons tous rester vigilants.

Vous êtes invités, en présence de M. le Président de la Région et de M. le Président du Parc Naturel Régional et du Conseil Général à l'inauguration officielle de la place commémorative de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco

le lundi 28 septembre à 16h30 à la Porte d'Espagne.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, MARDI et VENDREDI
De 15h à 18h

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

LUNDI, MERCREDI et
VENDREDI matin

ENCOMBRANTS

s'inscrire en mairie

DECHETTERIE DE PRADES

Prendre une carte
en Mairie

RENTREE SCOLAIRE

Ils étaient bien courageux nos petits bonhommes, sans pleurs, peut être surpris devant la piste cyclable (tracée par José notre employé de mairie) fiers de l'emprunter assis dans une voiture imaginaire. Dans la classe chacun a pris ses repères. Nous souhaitons à tout ce petit monde, au professeur M.

BOURDIER Sébastien à l'Atsem Mme MARGAIL Annie une bonne année scolaire et grâce à l'achat par la mairie de produits phytosanitaires de prévention et désinfection, d'éviter la grippe A H1N1. Effectif de la maternelle pour l'année 2009-2010, 28 enfants.

SAISON ESTIVALE

Tout le monde parle de la crise, les journaux, les médias et malgré le classement à l'Unesco, la commune ne faillit pas à la tendance nationale et enregistre une hausse minime d'environ 200 entrées depuis le début de l'année à l'entrée des remparts, ainsi qu'une perte de 2800€ aux parkings. En ce qui concerne les parkings nous avons réussi à obtenir une dérogation pour ouvrir, au stationnement, le terrain à coté de celui des grottes des grandes Canalettes, uniquement jusqu'au 31

août. Ce parking étant classé en zone rouge, l'autorisation du RTM n'a pas été chose facile, et n'aurait pas abouti sans l'acharnement de mon premier adjoint, auprès des diverses instances.

Nous remercions les utilisateurs des parkings détenteurs d'un badge, ou d'une autorisation temporaire, d'avoir utilisé le parking sous les platanes. Mais nous déplorons encore une fois le manque de civisme et de respon-

sabilité de certains qui ne refermaient pas la barrière ou qui utilisaient des places payantes. Il est déjà très difficile de faire face au manque de civisme de certains touristes, si les principaux acteurs qui en vivent ne respectent pas les règles d'utilisation, la municipalité se verra dans l'obligation de revoir son mode de fonctionnement.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La municipalité a mis en place un système de collecte des huiles usagées, depuis plusieurs années déjà, pour les particuliers ainsi que pour les commerçants. Les bidons prévus à cet effet sont stockés au garage municipal. Pour tous dépôts, voir avec les employés municipaux ou le secrétariat de mairie. Cette collecte est effectuée dans un souci de respect de l'environnement, et surtout pour préserver notre station d'épuration écologique.

Dans ce même souci nous remercions les commerçants qui ont activement contribué, cet été à limiter les mégots de cigarettes qui partent directement à la rivière par le biais des caniveaux, avec la pose de cendrier devant leurs boutiques, à notre demande.

La municipalité a signé avec l'association des Maires la charte de l'environnement en juin et nos employés ont reçu comme consigne de ne plus utiliser de désherbants. Vous comprendrez donc pourquoi certains bords de route et chemins ont été un peu plus broussailleux.

En ce qui concerne le tri sélectif nous vous demandons de bien vouloir respecter l'usage des containers à carton et à verre, de ne pas surcharger les abords lorsqu'ils sont pleins et de prévenir le secrétariat de mairie. Le tri sélectif est l'affaire de tous, l'éducation des enfants passe par les parents et

est vital pour leur avenir. Des fiches explicatives sont à votre disposition au secrétariat de mairie. Nous rappelons aux commerçants que la municipalité organise depuis plusieurs années le ramassage des cartons des professionnels, que ce ramassage a lieu uniquement le mardi matin en raison de la longue immobilisation du camion. Afin de faciliter la tâche des employés, nous vous demandons de bien vouloir respecter le jour de collecte, de les plier et de les déposer devant la porte du garage, ce qui évite des voyages sur Prades. Nous vous rappelons que ce service à un coût supporté par la commune et est offert aux commerçants, toujours dans un souci de diminution des déchets et du respect de l'environnement. Ce service n'est nullement obligatoire et peut être interrompu à tout moment si les règles élémentaires de civisme ne sont pas respectées.

Afin de limiter les gros containers disgracieux, la commune va déposer des demandes de subventions pour des containers semi-enterrés sur les parkings Porte de France et Porte d'Espagne. En attendant la commune a acquis plusieurs petites poubelles en bois qui seront installées à divers endroits du village et notamment le

long du chemin de ronde (demande en cours auprès des Architectes des Bâtiments de France). Nous espérons que l'installation de poubelles supplémentaires incitera les propriétaires de chiens à ramasser les croûtes qui continuent de joncher le sol de nos rues et notamment le chemin de ronde. Celui-ci a fait l'objet l'année dernière de rénovation, il pourrait être agréable à arpenter s'il ne fallait pas slalomer entre les croûtes de chiens. Alors Messieurs et Mesdames les propriétaires de chiens nous vous demandons donc, un peu de civisme et de respect. Nous rappelons que les petites poubelles ne sont pas faites pour recevoir les sacs d'ordures ménagères des habitants du village, mais pour les papiers gras, les menus déchets etc... **Il est impératif que chaque propriétaire ou locataire se munisse d'une poubelle rigide à déposer devant sa porte les jours de ramassages les lundi, mercredi et vendredi matin.**

TRAVAUX

REMPARTS

Au mois de juin, nous avons réceptionné les travaux de restauration du Bastion des Aspics, travaux qui ont commencé en novembre 2006, le montant total s'élève à 461 900 € TTC et a été financé à hauteur de 90 % du HT par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Général et la Région.

Dans la foulée nous avons déposé les demandes de subventions pour l'étude du Projet Architectural de Travaux concernant le Bastion de la Boucherie.

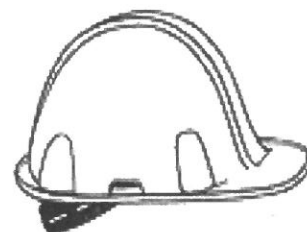
Cette étude permettra de chiffrer les travaux nécessaires à la restauration de cette partie et ainsi pouvoir programmer en plusieurs tranches, donc sur plusieurs années, les travaux pour terminer le Front Nord des Remparts.

Bastion du Dauphin, le cadran solaire va être restauré. Le début des travaux est prévu pour le mois d'octobre. Cette restauration est financée dans le cadre de la Fondation du Patrimoine, et par ce biais, une souscription auprès des particuliers est

obligatoire. Le principe de la souscription, est la possibilité pour un particulier, ou une entreprise de pouvoir participer financièrement à la restauration d'une partie de notre patrimoine tout en profitant d'une défiscalisation.

Vous trouverez dans ce journal une fiche détaillant expressément cette opération ainsi qu'un bulletin de souscription. D'autres bulletins sont disponibles en Mairie, au Point d'information ainsi qu'auprès de Bénédicte LOEILLET, déléguée de la Fondation du Patrimoine.

Nous comptons donc sur votre participation, afin, que ce projet puisse aboutir et peut être terminer par le Pont Saint Pierre qui se dégrade de plus en plus et qui vient d'être classé Monument Historique.



ECLAIRAGE PUBLIC

La première tranche des travaux qui consistait à la mise aux normes des installations électriques a été réalisée, comme vous avez pu le constater, juste avant la saison, opération programmée et subventionnée au cours du mandat précédent. Par contre ce qui a été changé, par rapport au projet initial c'est le remplacement des lanternes.

Suite à ces travaux nous avons eu quelques soucis d'éclairage en soirée, vous voudrez bien nous en excuser, mais certains réglages effectués par l'entreprise Jocaveil ont été nécessaires pour finaliser l'opération.

La deuxième tranche prévue pour cet automne va consister à remplacer des projecteurs défectueux du

front Est et Ouest qui éclairent les remparts. Le montant total des travaux, pour les deux tranches, s'élève à 73 300 euros subventionné par le Sydel et le Conseil Général.

Une dernière opération sera programmée en 2010, pour éclairer les remparts le long de la RN116.

L'éclairage de la Porte de France ainsi que de la Porte d'Espagne sont en cours d'étude par le bureau d'études Zenith Topo, travaux financés par : Zenith Topo, ERDF et le Sydel grâce à l'obtention du label Unesco.

VOIRIE ET JEUX D'ENFANTS

Dès le 5 octobre les travaux du chemin de ronde vont se poursuivre, notamment avec la réfection du sol ainsi que du sous sol, de la rue Saint Pierre et de la rue du Mess. Nous vous demandons d'ores et déjà de bien vouloir accepter toutes nos excuses pour le désagrément que pourrait causer ce chantier, et vous deman-

dons de bien vouloir en faciliter son exécution. La durée des travaux est de un mois et devraient se terminer vers mi novembre, si aucun obstacle ne vient les perturber (intempéries etc...). Pour le bonheur de tous les enfants du village, nous avons obtenu les subventions pour la réalisation des jeux d'enfants, pro-

grammé en 2008. Le dossier est maintenant entre les mains de l'Architecte des Bâtiments de France et dans le courant de l'hiver les travaux pourront débiter. Ces jeux seront installés à l'espace Boher, à côté du Pont Saint Pierre, espace entièrement sécurisé pour nos enfants.

Camion

Suite à la rupture de l'embrayage le camion a été confié au garage Boussaquet. Il s'est avéré que la panne était plus grave que prévu et vu la vétusté de celui-ci il a été très difficile au garagiste de trouver les pièces adéquates il a donc été convenu avec ce dernier l'échange standard du moteur. Nous allons donc bientôt revoir notre camion dans la cité.

EAU POTABLE

Nous avons eu quelques soucis cet été avec le réseau d'eau potable, mais grâce aux interventions rapides et professionnelles des entreprises spécialisées, ainsi que des employés municipaux et de l'adjoint aux travaux ces incidents sont passés inaperçus. La pompe principale pour remonter l'eau potable du puits des racines a cassé, son remplacement avec une hauteur d'eau dans le puits de 2m50 n'était pas facile, à plus de 30 mètres sous terre, de plus, en pleine période estivale. Sa pose devra être finalisé à la période d'été. Lors de l'orage du 1er juillet la pompe à chlore et ses annexes ont grillées à cause de la foudre et ont été remplacées immédiatement. Malgré tout ces incidents, nous avons essayé de parer au plus pressé et de perturber le moins possible la saison estivale.

PERSONNELS ET STAGIAIRES

Du mois de mars au mois d'août vous avez pu apercevoir dans le village deux charmantes personnes, soit dans les gîtes Saint Jacques, soit sous la Mairie, travaillant d'arrache pied sur leurs ordinateurs. Ces deux stagiaires envoyées par l'Université Paul Valéry de Montpellier à la demande de M. Raffalli ont fait un énorme travail, sur la médiation et la valorisation des patrimoines Villefrancois, Mlle Clarence DIDIER et Mlle Nathalie APARISI, toutes les deux complémentaires, ont rendu un formidable ouvrage, sous la direction de Madame Claire Bertrand de Réseau Culturel.

Nous avons également accueilli Ruben MOLINA, élève Barcelonais, suivi par Aymat Catafau, Professeur à l'Université de Perpignan qui a travaillé sur le Cartulaire de Villefranche.

Nous remercions également Myriam Raffy, Micheline Falgas, Marie Irène Delcasso et Rachel Bourdier, embauchées en tant que contractuelles saisonnières, pour leur efficacité.

Enfin depuis mi-septembre nous avons réintégré Nicolas Panabière qui travaille essentiellement au classement des archives et qui assure également le service cantine, ainsi que Joséphine Movilla qui a repris à mi-temps thérapeutique.

Communauté de communes

Depuis le 1er janvier 2009, Villefranche fait partie de la communauté des communes PRADES

CONFLENT. Voici sa composition : Campome, Canaveilles, Catllar, Clara villerach, Codalet, Conat, Escaro, Eus, Fillols, Fontpédrouse, Fuilla, Jujols, Los Masos, Mantet, Molitg les Bains, Mosset, Nohedes, Nyer, Olette, Oreilla, Prades, Py, Ria sirach, Sahorre, Serdinya, Souanyas, taurin ya, thues entre valls, Urbanya et nous. Celle-ci est présidée par M. Jean CASTEIX, Maire de Prades.

DEFIBRILLATEUR

A la demande du Conseil Général, un défibrillateur semi automatique va être installé sur la commune. Le lieu n'est pas encore défini et va être proposé rapidement à l'Architecte des Bâtiments de France. Afin de bénéficier d'un défibrillateur il sera nécessaire de donner les noms au minimum de 10 personnes susceptibles de l'utiliser après avoir suivi une formation dispensée gratuitement par le SDIS. Toute personne intéressée peut venir se renseigner au secrétariat de la Mairie ou auprès de l'Adjoint Joël MENE. Ce matériel peut sauver des vies, pensons à notre prochain, tous les bénévoles seront les bienvenus.

ANIMATIONS

Vous avez été destinataires avant la saison du journal des manifestations Villefrancoises. Nous pouvons être satisfaits de leurs bon déroulement et du partenariat Mairie, Association les Amis de Villefranche et la Boule Villefrancoise. L'été a été animé par La festa major avec le retour du llevan de taula (disparu « fa temps »), les concerts à l'église, la fête médiévale, le festival Pablo Casals, les concours de pétanque et la rentrée littéraire.



LE CADRAN SOLAIRE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT



Villefranche-de-Conflent est une ville fondée en 1090 par le comte Guillaume-Raymond de Cerdagne. Capitale de la vicomté du Conflent, cette ancienne cité marchande a gardé de très belles traces de son histoire. En ajoutant aux remparts médiévaux son système de fortifications, Vauban a renforcé, au 17^{ème} siècle, son rôle de capitale militaire d'une région restée longtemps frontalière. La ville occupe tout l'espace disponible entre la rive droite de la Têt et le pied des escarpements qui dévalent du Canigou. Son plan est allongé et organisé le long de deux voies parallèles, la rue Saint-Jean et la rue Saint-Jacques, bordées de nombreuses maisons médiévales. Villefranche-de-Conflent a conservé intacts ses remparts, dont la construction s'échelonne du 11^{ème} au 19^{ème} siècle. Ils encerclent la ville et la défendent. Ils sont percés de deux grandes portes de France (à l'est) et d'Espagne (à l'ouest) qui ont été ouvertes sous Louis XVI. Aujourd'hui, le village apparaît comme un ensemble monumental qui mérite à juste titre la mention des "plus beaux villages de France" et figure sur la liste du Réseau des sites majeurs de Vauban du patrimoine mondial de l'Unesco.

Près de la Porte de France, sur le fronton du Bastion du Dauphin, on peut voir un cadran solaire du type dit « à œil » daté de 1892. Ce cadran solaire, œuvre d'un maçon et d'un serrurier locaux qui travaillaient pour le Génie Civil, est une curiosité remarquée des visiteurs. Le cadran s'accompagne d'un tableau présentant la courbe de la correction de l'équation du temps. Aucune devise n'accompagne le cadran qui se veut le témoin d'une prouesse technique de mesure de l'écoulement du temps civil. Bien qu'étant devenu obsolète, ce cadran solaire reste un art décoratif amusant et une curiosité scientifique à redécouvrir.

La Commune de Villefranche-de-Conflent souhaite restaurer ce patrimoine très détérioré. Les travaux prévoient sa restauration complète : restauration des supports de maçonnerie, des enduits et restitution à l'identique du cadran et de la courbe de correction du temps. Le montant global nécessaire à la réalisation de ces travaux de restauration est de 7 860 € HT.

La Fondation du Patrimoine est prête à allouer une aide financière conditionnée par l'organisation d'une souscription publique.

C'est donc pour sauver ce patrimoine, qu'est organisée une souscription publique, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, pour financer une partie de ces travaux. Cette souscription doit permettre aux habitants et amis de la commune de participer au financement de ces travaux et de témoigner de leur attachement à ce patrimoine.

Nous avons donc l'honneur de vous proposer de participer à notre souscription qui doit réunir 5% minimum du montant des travaux prévus.

Si vous êtes sensibles à la sauvegarde de ce patrimoine rural, et si vous désirez participer à notre action, nous vous remercions de bien vouloir remplir le bon de souscription au verso de ce document et l'adresser à la Mairie de Villefranche-de-Conflent ou à la Fondation du Patrimoine accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de FONDATION DU PATRIMOINE - CADRAN SOLAIRE DE VILLEFRANCHE

Pour votre don vous bénéficiez d'une réduction d'impôt (voir détail au verso), un reçu fiscal vous sera adressé par la Fondation du Patrimoine.

BON DE SOUSCRIPTION

FONDATION



DU PATRIMOINE



Mairie de
VILLEFRANCHE DE CONFLENT
(66500)

Les dons versés à la Fondation du Patrimoine seront reversés au maître d'ouvrage du programme de restauration du CADRAN SOLAIRE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT.

☐ Oui, je fais un don de euros (*) et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. Vous souhaitez bénéficier d'une économie d'impôt au titre de (cocher) :

☐ l'impôt sur le revenu OU ☐ l'impôt sur la fortune OU ☐ l'impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt* -OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Vous êtes un particulier ,

NOM :

Prénom :

Adresse :

Vous êtes une entreprise, une association,

Société - dénomination sociale :

Secteur d'activité :

Adresse :

Fait à : Date : Signature :

Ce document accompagné de votre versement est à adresser à

Mairie - Place de l'Eglise - 66500 VILLEFRANCHE DE CONFLENT

ou à renvoyer à **Fondation du Patrimoine - Délégation Régionale de Languedoc-Roussillon**
2 bis rue Jules Ferry, 34000 MONTPELLIER

Etablir le chèque à l'ordre de
FONDATION DU PATRIMOINE - CADRAN SOLAIRE DE VILLEFRANCHE

(*) et j'accepte que mon don soit affecté à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. La Fondation du Patrimoine prélève 3% de frais de gestion de la somme totale rassemblée pour la souscription.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concernés, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.